



Montricher, le 18 mars 2019

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 21 février 2019**

M. le Président John Desmeules ouvre la séance à 20h15.

31 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Vera Michalski et MM. Jean-Bernard Aquillon et Blaise Arlaud étant excusés et M. Alain Paratte absent. La Municipalité est au complet.

Messieurs Crausaz et Duc de CDG Architecture, nous présente le projet de rénovation de la grande salle et répondent aux diverses questions des conseillers.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2018

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

M. le Président John Desmeules nous parle d'un courrier de l'UCV concernant des prestations offertes aux conseillers communaux. Des flyers sont à disposition.

Il nous lit la lettre de démission de M. Olivier Zbinden, pour des raisons professionnelles, avec effet au 15 avril 2019. Selon la liste des suppléants, c'est Mme Catherine Thiébaud qui sera assermentée le 27 juin 2019. Il faudra également nommer quelqu'un à la "Commission Gravière".

3. Préavis n°01/19 "Travaux de réfection de la grande salle"

Mme Sylvette Lambercy remercie MM. Crausaz et Duc pour leurs explications. Tout le monde a reçu le descriptif des travaux ainsi que le budget. Elle attend les questions.

M. Alain Morel lit le rapport de la commission. Cette dernière propose un amendement au préavis 01/19, soit la création d'un WC handicapé à l'intérieur également. Elle demande au Conseil d'accepter le préavis 01/19, avec l'amendement précité et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection de la grande salle et de financer ces travaux d'un montant de Fr. 3'750'000.- (trois millions sept cent cinquante mille francs) par la trésorerie communale. Le financement se fera par un prélèvement sur le "fonds de réserve pour investissements futurs".

Suite à une question de M. Olivier Béday, M. Didier Amez-Droz, syndic, précise que durant les travaux, la gymnastique se fera à l'extérieur en été et durant l'hiver à l'intérieur de la Cantine des Ages. La Commune va louer la cantine durant la période hivernale.

Mme Jocelyne Penel constate que les fenêtres vont être changées, alors qu'elles ne sont pas si vieilles?

M. Didier Amez-Droz répond qu'elles ont 10 ans déjà. Pour l'Hôtel ils avaient gardé les volets pour les repeindre et les remettre et après quelques années, ils les ont changés car ils étaient obsolètes. Ils pourraient effectivement envisager de garder ces fenêtres, mais en 10 ans, il y a eu des améliorations acoustiques et énergétiques et sur le montant final, cela ne fera pas une grande économie.

Mme Jocelyne Penel demande des précisions concernant les honoraires d'architectes de Fr.380'000.- et le crédit d'étude de Fr. 250'000.- accepté le 23.6.2016. Elle demande si le solde de Fr. 110'000.- de ce crédit d'étude est compris dans le montant des honoraires de Fr. 380'000.-?

M. Didier Amez-Droz répond que oui.

Mme Jocelyne Penel pose encore la question sur les honoraires pour la cuisine et pourquoi ils ne sont pas inclus dans le montant des honoraires d'architectes?

M. Didier Amez-Droz répond que c'est un cuisiniste, spécialiste des cuisines semi-professionnelles qui a fait le travail pour cette partie du projet et pas les architectes.

Mme Joëlle Prodolliet demande si la commune a réellement les liquidités pour payer cash le montant total des travaux?

M. Didier Amez-Droz répond que c'est effectivement le cas actuellement.

M. Sylvain Freymond se renseigne sur l'utilisation de la grande salle après les travaux et demande si elle pourra toujours être louée pour tout type de manifestations?

M. Amez-Droz confirme que la Jeunesse pourra organiser son bal du Nouvel-an! Et Il y aura toujours le loto, la soirée de gym, du chœur d'hommes, du théâtre, de la fanfare etc.

M. Sylvain Freymond demande encore s'il faudra une protection des sols? Et est-ce qu'elle sera fournie?

M. Didier Amez-Droz dit que ce n'est pas prévu dans le budget, mais que c'est à étudier éventuellement. La Jeunesse peut aussi trouver une solution?

M. Olivier Béday demande si des améliorations de sono et d'acoustique sont prévues, pour le théâtre et le chant notamment?

M. Didier Amez-Droz répond que le plafond ne sera pas touché et qu'il n'y aura pas d'améliorations acoustiques. La sono a été renouvelée il n'y a pas 10 ans et il n'est pas prévu de la changer pour l'instant.

M. Gilles Brocard relève que la moquette sur les murs sera remplacée par des panneaux acoustiques ce qui devrait améliorer la sonorité de la salle.

M. René Minnig se renseigne sur la chaudière à plaquettes mentionnée dans le rapport de la commission?

M. Didier Amez-Droz dit que la Municipalité prépare un projet de chauffage à distance qui serait situé dans le sous-sol du bâtiment PPLS et qui serait acheminé à la grande salle. Cela permettrait de chauffer les bâtiments communaux du centre du village en passant par la grande salle, comme actuellement.

M. le Président John Desmeules passe au vote de l'amendement au préavis n° 01/19, création d'un WC handicapé à l'intérieur de la grande salle.

Résultat du vote : bulletins distribués : 31, bulletins rentrés 31, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 31
L'amendement est accepté par 28 OUI et 3 NON.

Le Président passe au vote du Préavis n° 01/19, y compris l'amendement précité.

Résultat du vote : bulletins distribués : 31, bulletins rentrés 31, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 1. Bulletins valables : 30

Le préavis n° 01/19 amendé est accepté par 29 OUI et 1 NON

4. Communications du Bureau

Concernant la succession de la secrétaire, un seul dossier est arrivé. Le Président va relancer l'annonce par le biais du prochain tout ménage "Contact".

Pour le bureau, l'élection complémentaire au Conseil d'Etat aura lieu le dimanche 17 mars 2019.

La séance du Conseil communal du 28 mars 2019 est annulée. La prochaine aura lieu à Lausanne le jeudi 27 juin 2019.

Les autres dates seront mentionnées en bas de ce rapport.

Pour le 17 mars 2019, il demande 2 personnes supplémentaires pour le dépouillement. MM. Gilles Brocard et Olivier Zbinden se proposent.

5. Communications de la Municipalité

M. Caroly Schopfer : le nouveau porte-outil pour les employés communaux est arrivé aujourd'hui.

Une entreprise a été mandatée pour l'élaboration du concept de l'éclairage public et un rapport devrait être établi pour le prochain Conseil, afin de voir où l'on peut faire des économies d'énergie.

M. Cédric Beaud : la Municipalité a fait imprimer des carafes avec la dénomination "Eau de Montricher" afin d'inciter la population à boire de l'eau du robinet. Elles seront vendues au prix de Fr. 12.-, au bureau de la Commune.

M. Pierre-Yves Morel : rien à signaler

Mme Sylvette Lamercy : elle remercie le Conseil pour le vote pour la rénovation de la grande salle.

Le chauffage de l'église est terminé et fonctionne. L'appareilleur doit encore terminer l'installation du bac pour se laver les mains et il y aura un WC.

M. Didier Amez-Droz : il remercie également pour le vote du préavis. Il remercie aussi la société de l'Abbaye qui mettra à disposition la cantine des Ages durant les travaux.

Il revient sur le postulat énergétique et constate que les points vont en suivant! L'étude du remplacement des chaudières à gaz est en cours vu le projet de chauffage à plaquettes, qui devrait être prêt pour cet automne. Le 2^{ème} point était le remplacement des lampadaires et comme mentionné par M. Schopfer, l'étude est également en cours. Il y a actuellement une subvention cantonale pour ce genre d'étude qui va coûter environ Fr. 8'000.- et la subvention sera de Fr. 5'000.-.

Concernant les actions de la SAPJV, la société va faire une offre de rachat des actions pour une valeur de Fr. 100.- par action (= valeur nominale). Ils espèrent que tous les actionnaires ne vont pas vendre. La Commune de Montricher n'a pas l'intention de vendre ses actions, car le bâtiment de la SAPJV est net de dette et la société à un compte avec Fr. 1'000'000.-. Le but de ce rachat d'action est d'en diminuer le nombre et ainsi permettre d'augmenter la valeur des actions restantes. Dans les années à venir, ils espèrent pouvoir distribuer un dividende aux actionnaires.

Concernant la maison à la Rue du Bourg 9, il y a un 5 pièces à louer prochainement et il constate que c'est difficile de trouver un locataire pour un grand appartement. La Municipalité étudie donc la possibilité de faire quelques travaux afin de créer 2 appartements de 2,5 pièces.

6. Propositions individuelles et divers

Mme Christine Morel revient sur l'utilisation de la cantine pour la gym. Elle demande s'il est prévu un revêtement provisoire à mettre sur le béton?

M. Didier Amez-Droz dit qu'ils attendaient la réponse de ce soir concernant le préavis. Maintenant ils vont y réfléchir et préparer quelque chose afin que la société de gym ainsi que les enfants des écoles puissent utiliser correctement la cantine.

Mme Leïla Creteigny demande des nouvelles sur l'aménagement de la future unité d'accueil parascolaire en bas de la maison Marrone.

M. Didier Amez-Droz répond que le projet est à l'étude et ils attendent encore les besoins d'accueil parascolaire à Montricher. Un sondage va être prochainement envoyé aux parents.

Mme Delphine Lebouleur demande si le sondage va concerner aussi les 9, 10 et 11^{ème} années ? Actuellement, il n'est prévu aucune solution d'accueil à midi pour ces enfants.

M. Cédric Beaud explique que pour les 9,10 et 11 et selon la LEO, un accueil n'est plus prévu pour eux. Un retour à la maison à midi est par contre assuré. De plus à Apples, il manque de locaux!

Mme Joëlle Prodollet précise que pour les 9 à 11, il leur est proposé des activités durant la pause de midi, notamment les appuis scolaires. Après ces cours d'appuis, il reste 45 minutes pour manger et ils doivent le faire dehors! Il serait bien d'insister pour obtenir un endroit pour que ces enfants puissent piqueniquer à l'abri ou alors pousser pour l'horaire continu!

M. Cédric Beaud redit que le problème c'est qu'il n'y a vraiment plus de place! L'ASIABE planche sur la recherche de locaux et à plus long terme sur la construction éventuelle d'un restaurant scolaire. Mais cela va prendre du temps.

M. Pierre-André Blanchard propose la solution des porta cabines? C'est une idée qui serait provisoire mais qui devrait être étudiée quand même afin de proposer un abri pour ces jeunes.

M. Cédric Beaud enregistre la remarque, mais constate qu'il faudra payer à deux endroits: le retour de midi prévu et les porta cabines qu'il faudra équiper! Il précise encore que cette année ils ont mis en place tout l'accueil parascolaire pour les petits et cela a occupé tous les locaux qui étaient jusqu'à présent à disposition des plus grands pour les repas de midi.

M. John Desmeules dit encore que des solutions sont recherchées et que la mise en place de l'accueil de jour va encore prendre du temps, comme dans les autres établissements scolaires.

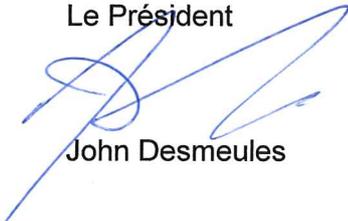
M. René Minnig revient sur le préavis de la grande salle et demande si les entreprises de la région vont être privilégiées? Et si les matériaux comme le bois vont être choisis local aussi?

M. Didier Amez-Droz dit que le projet ne sera pas sur le marché public et ils seront attentifs à demander des devis aux entreprises locales, voire même villageoises, comme ils l'ont fait jusqu'à présent.

M. John Desmeules invite les conseillers à prendre le verre de l'amitié à l'Auberge des 2 sapins.

La séance est close à 22h00.

Le Président



John Desmeules



La Secrétaire



Sandrine Haenni

Dates à agender :

Samedi 25 mai 2019	Visite du patrimoine
Jeudi 27 juin 2019	Conseil Communal à Lausanne
Jeudi 19 septembre 2019	Conseil Communal
Dimanche 20 octobre 2019	Elections Fédérales
Dimanche 10 novembre 2019	Elections du Conseil des Etats (2 ^{ème} tour)
Samedi 7 décembre 2019	Conseil Communal